Royaume du Maroc

Ministère de l'Economie, des Finances
et de la Performance Publique

Projet de Loi de Finances
pour l'année budgétaire
2027

NOTE SUR LES DEPENSES RELATIVES AUX CHARGES COMMUNES

NOTE SUR LES DEPENSES RELATIVES AUX CHARGES COMMUNES

Sommaire

INTRODUCTION 1

CHAPITRE I : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DES CHARGES COMMUNES : INSTRUMENT D'APPUI AUX POLITIQUES SOCIALES 2

I.1. PREVISIONS ET REALISATIONS DU CHAPITRE DE FONCTIONNEMENT DES CHARGES COMMUNES AU TITRE DES ANNEES 2025 ET 2026 2

I.1.1. Réalisations au titre de l'année 2025 2

I.1.2. Crédits alloués et réalisations au titre de la période allant du 1er janvier au 1er septembre 2026 3

I.2. REPARTITION DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2025 3

I.2.1. Charge de compensation 3

I.2.2. Dépenses liées aux régimes de retraite gérés par la CMR 4

I.2.3. Dépenses et charges diverses 5

CHAPITRE II : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT DES CHARGES COMMUNES : INSTRUMENT D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES SECTORIELLES ET DES PROJETS STRUCTURANTS 6

II.1. PREVISIONS ET REALISATIONS DU CHAPITRE D'INVESTISSEMENT DES CHARGES COMMUNES AU TITRE DES ANNEES 2025 ET 2026 6

II.1.1. Réalisations au titre de l'année 2025 6

II.1.2. Crédits alloués et réalisations au titre de la période allant du 1er janvier au 1er septembre 2026 8

II.2. REPARTITION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2025 9

II.2.1. Transferts aux comptes spéciaux du Trésor 9

II.2.2. Transferts aux établissements et entreprises publics 10

II.2.3. Autres transferts 11

CHAPITRE III : PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET DES CHARGES COMMUNES AU TITRE DE L'ANNEE 2027 12

III.1. VOLUME GLOBAL 12

III.2. CREDITS DE FONCTIONNEMENT 12

III.3. CREDITS D'INVESTISSEMENT 12

INTRODUCTION

Le budget des Charges Communes, faisant partie intégrante du budget général, englobe les dépenses qui ne peuvent être imputées sur les budgets des départements ministériels ou institutions.

A la différence des autres budgets sectoriels, ce budget se démarque, notamment, par la prise en charge de certaines dépenses revêtant un caractère social ou économique, et par la possibilité de couvrir des opérations urgentes ou présentant un caractère d'intérêt général, n'ayant pas fait l'objet d'une programmation préalable.

Le budget des Charges Communes se compose des crédits budgétaires programmés dans le cadre de la loi de finances, augmentés, le cas échéant, des crédits supplémentaires ouverts par décret en cours d'année budgétaire, des crédits prélevés sur le chapitre des Dépenses Imprévues et Dotations Provisionnelles et des crédits ouverts par arrêté du Ministre chargé des Finances conformément à la réglementation en vigueur.

Les crédits ouverts par la loi de finances pour l'année 2026 au titre des chapitres de fonctionnement et d'investissement des Charges Communes, s'élèvent, respectivement, à 45.453 MDH(*) et 44.082 MDH contre 48.112 MDH et 43.602 MDH en 2025, enregistrant, respectivement, une baisse d'environ -5,5% et une hausse de près de 1,1%.

Néanmoins, la part respective des crédits programmés au niveau des chapitres de fonctionnement et d'investissement des Charges Communes, dans le total des dépenses de fonctionnement et d'investissement du budget général en 2025 et 2026, est restée quasi stable autour de 14% pour le fonctionnement et 33% pour l'investissement.

Par ailleurs, les crédits de fonctionnement et d'investissement prévus au titre du budget des Charges Communes par le projet de loi de finances pour l'année 2027, se chiffrent à 63.957 MDH et 48.997 MDH, en hausse, respectivement, d'environ 41% et 11% par rapport aux crédits ouverts par la loi de finances pour l'année 2026.

(*) Millions de Dirhams.

CHAPITRE I : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DES CHARGES COMMUNES : INSTRUMENT D'APPUI AUX POLITIQUES SOCIALES

Les crédits du chapitre de fonctionnement des Charges Communes sont consacrés, essentiellement, à la couverture de dépenses à caractère social telles que la charge de compensation, y compris l'impact des mesures d'accompagnement et de soutien relatifs au secteur du transport routier, les dépenses liées aux régimes de retraite gérés par la Caisse Marocaine des Retraites (CMR), ainsi que la contribution au financement du chantier de généralisation de la protection sociale.

I.1. PREVISIONS ET REALISATIONS DU CHAPITRE DE FONCTIONNEMENT DES CHARGES COMMUNES AU TITRE DES ANNEES 2025 ET 2026

I.1.1. Réalisations au titre de l'année 2025

Le montant des crédits ouverts au titre du chapitre de fonctionnement des Charges Communes pour l'année 2025, s'élève à 50.871,67 MDH, compte tenu des crédits supplémentaires.

A fin 2025, les engagements de dépenses au niveau dudit chapitre ont atteint environ 50.327,30 MDH, soit un taux d'exécution de près de 99%.

La répartition des versements effectués au titre de l'année 2025, dans le cadre du chapitre susvisé, se présente comme suit :

Opérations	Déblocages effectués (en MDH)	Part dans le total des déblocages (en %)
1) Versement au Fonds d'appui à la protection sociale et à la cohésion sociale	16.789,00	33,36%
2) Soutien aux prix à la consommation et mesures d'accompagnement	16.621,79	33,03%
3) Dépenses liées aux régimes de retraite gérés par la CMR	3.292,54	6,54%
4) Versements au profit des comptes spéciaux du Trésor	1.816,15	3,61%
5) Financement de l'opération de distribution d'orge et d'aliments composés	600,00	1,19%
6) Pensions exceptionnelles, supplément de pensions et allocation spéciale en cas de décès	353,41	0,70%
7) Règlement de la subvention de fonctionnement accordée à l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg	193,00	0,38%
8) Règlement du coût du transfert à la CNRA de la gestion des dossiers des ex-employés des Charbonnages du Maroc (CDM) victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles	93,63	0,19%
9) Autres dépenses	10.567,78	21,00%
Total	**50.327,30**	**100%**

I.1.2. Crédits alloués et réalisations au titre de la période allant du 1er janvier au 1er septembre 2026

Le montant des crédits inscrits au chapitre de fonctionnement des Charges Communes pour l'année 2026, s'élève à 54.052 MDH, y compris les crédits supplémentaires.

Au 1er septembre 2026, les crédits engagés au titre du chapitre susvisé, ont atteint près de 36.533,27 MDH, soit un taux d'exécution d'environ 68%.

Les versements effectués jusqu'à cette date, dans le cadre dudit chapitre, sont ventilés comme suit :

Opérations	Déblocages effectués (en MDH)	Part dans le total des déblocages (en %)
1) Soutien aux prix à la consommation et mesures d'accompagnement	11.327,76	31,01%
2) Versement au Fonds d'appui à la protection sociale et à la cohésion sociale	9.950,00	27,24%
3) Prise en charge d'une partie des aides relatives au programme de reconstitution du cheptel national	4.568,00	12,50%
4) Dépenses liées aux régimes de retraite gérés par la CMR	2.114,62	5,79%
5) Versements au profit d'autres comptes spéciaux du Trésor	579,94	1,59%
6) Pensions exceptionnelles, supplément de pensions et allocation spéciale en cas de décès	308,00	0,84%
7) Versement au profit de l'Université Internationale de Rabat au titre de la contribution de l'Etat aux bourses des étudiants méritants, pour l'année 2026	192,00	0,53%
8) Règlement de la subvention de fonctionnement accordée à l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg	126,00	0,34%
9) Règlement du coût du transfert à la CNRA de la gestion des dossiers des ex-employés des Charbonnages du Maroc (CDM) victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles	72,12	0,20%
10) Autres dépenses	7.294,83	19,96%
Total	**36.533,27**	**100%**

I.2. REPARTITION DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2025

I.2.1. Charge de compensation

Les crédits du chapitre de fonctionnement des Charges Communes affectés à la couverture de la charge de compensation et à la prise en charge de l'impact des mesures d'accompagnement au cours de l'année 2025, compte tenu des crédits supplémentaires, sont présentés dans le tableau ci-après :

(en MDH)

	2025
- Soutien aux prix à la consommation :	**16.535,79**
• Compensation du gaz butane	11.000,00
• Compensation du sucre	3.180,00
• Compensation de la farine nationale et du blé tendre	1.500,00
• Subvention additionnelle au sucre brut à l'importation	720,00
• Subvention du sucre et de l'huile destinés aux provinces sahariennes	103,00
• Financement du dispositif compensatoire au profit des industriels opérant dans le secteur de la biscuiterie en 2024	23,43
• Prise en charge des frais de fonctionnement de l'activité d'approvisionnement des Provinces du Sud	4,94
• Versement des fonds relatifs à l'approvisionnement de la population des nécessiteux des provinces du sud	4,42
- Mesures d'accompagnement :	**86,00**
• Couverture des dépenses afférentes au transport urbain par autobus	86,00
TOTAL	**16.621,79**

I.2.2. Dépenses liées aux régimes de retraite gérés par la CMR

Le budget de fonctionnement des Charges Communes supporte, également, certaines dépenses liées aux régimes de retraite gérés par la CMR, telles que le déficit du régime des pensions militaires, les allocations familiales des pensionnés, l'impact du relèvement de la pension minimale ainsi que les dépenses des régimes non contributifs.

Le tableau ci-après fait ressortir les principaux versements effectués au titre desdites dépenses, au cours de l'année 2025 :

(en MDH)

	2025
- Couverture du déficit du régime des pensions militaires	**1.561,20**
- Prise en charge des allocations familiales des retraités :	**742,23**
• Régime des pensions civiles	351,75
• Régime des pensions militaires	378,93
• Régimes non contributifs	11,55
- Couverture des dépenses des régimes non contributifs :	**624,20**
• Pensions d'invalidité	471,81
• Pensions et allocations des résistants	150,16
• Autres régimes non contributifs	2,23

	2025
- Prise en charge de l'impact du relèvement de la pension minimale	**352,52**
- Couverture des frais de gestion des régimes non contributifs	**12,38**
TOTAL	**3.292,54**

I.2.3. Dépenses et charges diverses

Ces dépenses portent, essentiellement, sur :

- Les versements effectués au profit du Fonds d'appui à la protection sociale et à la cohésion sociale pour le financement du chantier de la généralisation de la protection sociale (16.789 MDH) ;
- Les paiements au profit d'autres comptes spéciaux du Trésor, en l'occurrence les CAS intitulés « Financement des dépenses d'équipement et de la lutte contre le chômage », « Fonds de développement agricole » et « Fonds national pour l'action culturelle », ainsi que le compte d'opération monétaire intitulé « Différence de change sur vente et achat de devises » (1.816,15 MDH) ;
- Le financement de l'opération de distribution d'orge et d'aliments composés (600 MDH) ;
- Les charges afférentes aux pensions et allocations diverses (353,41 MDH).

CHAPITRE II : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT DES CHARGES COMMUNES : INSTRUMENT D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES SECTORIELLES ET DES PROJETS STRUCTURANTS

Les crédits du chapitre d'investissement des Charges Communes sont destinés à supporter les transferts à certains comptes spéciaux du Trésor et Etablissements et Entreprises Publics, ainsi qu'à régler les contributions du Ministère de l'Economie et des Finances au titre de la réalisation de différents projets structurants à caractère économique et social.

II.1. PREVISIONS ET REALISATIONS DU CHAPITRE D'INVESTISSEMENT DES CHARGES COMMUNES AU TITRE DES ANNEES 2025 ET 2026

II.1.1. Réalisations au titre de l'année 2025

Le montant des crédits programmés au titre du chapitre d'investissement des Charges Communes pour l'année 2025, s'établit à 60.849,23 MDH, y compris les crédits supplémentaires.

A la fin de l'exercice budgétaire 2025, les crédits engagés sur la totalité des crédits dudit chapitre, s'élèvent à 55.787,32 MDH, soit un taux d'exécution de 91,68%.

Les principaux versements effectués au titre de l'année 2025, dans le cadre du chapitre susvisé, se déclinent comme suit :

Opérations	Déblocages effectués (en MDH)	Part dans le total des déblocages (en %)
1) Versements au profit des comptes spéciaux du Trésor	30.983,54	55,54%
2) Prise en charge d'une partie des aides relatives au programme de reconstitution du cheptel national, accordées par l'Etat au titre de l'année 2025	5.500,00	9,86%
3) Versement au profit de l'ONEE, sous forme de dotation en capital	4.000,00	7,17%
4) Financement du programme de relogement des ménages issus des bidonvilles des préfectures de Casablanca et de Mohammedia et des provinces de Nouaceur et de Mediouna	2.169,00	3,89%
5) Versement, au profit de l'ONCF, sous forme de fonds de dotation	1.700,00	3,05%
6) Versement au profit de la Compagnie Nationale Royal Air Maroc, sous forme de dotation en capital	1.500,00	2,69%
7) Versement au profit de la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE), pour couvrir ses engagements au titre du programme de garantie des entreprises privées	800,00	1,43%
8) Versement au profit de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg.	661,70	1,19%

Opérations	Déblocages effectués (en MDH)	Part dans le total des déblocages (en %)
9) Règlement de la 1ère tranche de la part de l'Etat dans l'augmentation du capital du Crédit Agricole du Maroc	500,00	0,90%
10) Versement au profit de l'Office National Marocain du Tourisme (ONMT)	400,00	0,72%
11) Prise en charge du crédit TVA de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM)	368,00	0,66%
12) Prise en charge du crédit TVA de l'ONEE	360,08	0,65%
13) Versement au profit de la Société Nationale de Commercialisation des Semences (SONACOS)	350,00	0,62%
14) Couverture du gap constaté au titre de la régularisation du résultant du différentiel du coût de l'eau potable destinée à l'alimentation de la zone du Grand Agadir provenant de l'unité de dessalement d'eau de mer de la province de Chtouka Ait Baha	324,00	0,58%
15) Prise en charge du crédit TVA de l'ONCF	301,77	0,54%
16) Versement au profit de la Société Rabat Région Aménagements, représentant la contribution du Ministère de l'Economie et des Finances, au titre des années 2024 et 2025, destinée au financement des études et des travaux nécessaires à la réalisation d'un parking complémentaire du Complexe Sportif Prince Moulay Abdellah	250,00	0,45%
17) Règlement de la 2ème tranche relative aux travaux de réalisation des infrastructures hors site d'électrification de la phase 1 du complexe industrialo-portuaire NADOR WEST MED	200,59	0,36%
18) Contribution du Ministère de l'Economie et des Finances au financement de la réalisation d'un parking sous-terrain en « hypercentre », de places publiques, d'espaces verts et d'autres parkings à la Commune de Casablanca	160,00	0,28%
19) Ristournes d'intérêts sur les prêts à la construction et autres ristournes	137,59	0,25%
20) Règlement de la contribution du Ministère de l'Economie et des Finances au titre de l'année 2025, destinée au financement du projet d'alimentation en eau potable des provinces de Safi et de Youssoufia à partir des installations de dessalement d'eau de mer de l'OCP	136,40	0,24%
21) Versement au profit de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA), destinée à la mise en œuvre du plan d'action de ladite agence au niveau de la zone de Tata au titre de l'année 2025	106,00	0,19%
22) Versement au profit de la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE) au titre du financement des activités des fonds « Damane Moukawala », « Damane Iskane » et « MDM INVEST »	101,00	0,18%
23) Versement au profit de l'agence pour la promotion et le développement économique et social des Provinces du sud du Royaume	100,00	0,18%

Opérations	Déblocages effectués (en MDH)	Part dans le total des déblocages (en %)
24) Versement au profit de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume	100,00	0,18%
25) Autres transferts	4.577,65	8,20%
Total	**55.787,32**	**100%**

II.1.2. Crédits alloués et réalisations au titre de la période allant du 1er janvier au 1er septembre 2026

Le montant des crédits ouverts au titre du chapitre d'investissement des Charges Communes pour l'année 2026, se chiffre à 57.267 MDH, compte tenu des crédits supplémentaires.

Au 1er septembre 2026, les crédits engagés dans le cadre du chapitre susvisé, ont atteint 37.000,25 MDH, soit un taux d'exécution d'environ 65%.

Les principaux versements effectués à ladite date, au titre dudit chapitre, sont déclinés comme suit :

Opérations	Déblocages effectués (en MDH)	Part dans le total des déblocages (en %)
1) Versements au profit des comptes spéciaux du Trésor	25.980,63	70,22%
2) Versement au profit de la RAM, sous forme de fonds de dotation	1.500,00	4,05%
3) Versement au profit de la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE), pour couvrir ses engagements au titre du programme de garantie et de Financement	552,00	1,49%
4) Versement d'une partie de la contribution du Ministère de l'Economie et des Finances au financement du programme de Relogement des Ménages issus des Bidonvilles de la Préfecture de Marrakech.	450,00	1,22%
5) Financement du programme de relogement des ménages issus des bidonvilles des préfectures de Casablanca et de Mohammedia et des provinces de Nouaceur et de Mediouna	405,06	1,09%
6) Subvention à l'ONMT	400,00	1,08%
7) Prise en charge du crédit TVA de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM)	354,83	0,96%
8) Prise en charge du crédit TVA de l'ONEE	346,43	0,94%

Opérations	Déblocages effectués (en MDH)	Part dans le total des déblocages (en %)
9) Versement d'une partie de la contribution du Ministère de l'Economie et des Finances au financement du programme de relogement des ménages issus des bidonvilles de la préfecture Skhirate-Temara	227,62	0,62%
10) Autres transferts	6.783,68	18,33%
Total	**37.000,25**	**100%**

II.2. REPARTITION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Les crédits d'investissement du budget des Charges Communes se décomposent en trois grands postes de dépenses :

- Transferts aux comptes spéciaux du Trésor ;
- Transferts aux établissements et entreprises publics ;
- Autres transferts.

II.2.1. Transferts aux comptes spéciaux du Trésor

Le chapitre d'investissement des Charges Communes supporte les transferts aux comptes spéciaux du Trésor destinés, notamment, à la mise en œuvre des stratégies et des politiques publiques, ainsi qu'à la couverture des dépenses nécessitant l'intervention du Ministère de l'Economie et des Finances pour la liquidation et la programmation des montants y afférents sur la base des données prévisionnelles des recettes, ou liés à l'existence d'engagements à moyen terme pris par ledit ministère.

Le tableau suivant met en évidence les versements effectués à partir dudit chapitre, au profit de certains comptes spéciaux du Trésor, au cours de l'année 2025 :

(En MDH)

	2025
• **Versements aux comptes d'affectation spéciale,** dont :	**19.911,86**
✓ Fonds d'appui à la protection sociale et à la cohésion sociale	4.250,00
✓ Part des collectivités territoriales dans le produit de la T.V.A	3.313,50
✓ Fonds de soutien à l'initiative nationale pour le développement humain	1.530,00
✓ Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain	1.500,00
✓ Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles	1.049,60
✓ Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions	946,98

	2025
✓ Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes	732,00
✓ Fonds solidarité pour le soutien au logement, d'habitat et intégration urbaine	500,00
✓ Fonds spécial pour le soutien des établissements pénitentiaires	292,72
✓ Fonds de développement agricole	177,84
✓ Fonds de solidarité interrégionale	105,22
✓ Fonds spécial pour la promotion et le soutien de la Protection Civile	14,00
• **Versements aux comptes de dépenses sur dotations**	**11.071,68**
TOTAL	**30.983,54**

II.2.2. Transferts aux établissements et entreprises publics

Il s'agit d'opérations afférentes à des apports en capital et à des avances en compte courant d'associés, de fonds de dotation ainsi que de dépenses liées à la participation du Ministère de l'Economie et des Finances au financement de certains projets structurants, à l'appui, dans un cadre conventionnel, à la mise en œuvre de plusieurs stratégies sectorielles, à la restructuration de certains établissements publics et à l'apurement de leurs dettes.

Les principaux transferts aux établissements et entreprises publics, effectués à partir du chapitre d'investissement des Charges Communes au titre de l'année 2025, sont retracés dans le tableau ci-après :

(En MDH)

	2025
• Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA)	5.500,00
• Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE)	4.904,28
• Société Casa Iskane et Equipements	2.169,00
• Office National des Chemins de Fer (ONCF)	2.042,77
• Compagnie Nationale Royal Air Maroc (RAM)	1.500,00
• Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE)	901,00
• Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM)	724,38
• Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg	661,70
• Crédit Agricole du Maroc	500,00
• Société Rabat Région Aménagements	426,73
• Office National Marocain du Tourisme	400,00

	2025
• Société Nationale de Commercialisation des Semences (SONACOS)	350,00
• Société Casablanca Transport	160,00
• Société Régionale Multiservices Marrakech - Safi (SRM-Marrakech-Safi)	136,40
• Société des Infrastructures Sportives de Rabat	110,00
• Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA)	106,00
• Société d'Etudes et de Réalisations Audiovisuelles (SOREAD)	100,00
• Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du Sud du Royaume	100,00
• Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume	100,00
• Agence Nationale des Ports (ANP)	66,04
• Société Régionale Multiservices Laâyoune Sakia El Hamra (SRM Laâyoune Sakia El Hamra)	50,00
• Société Régionale Multiservices Casablanca-Settat (SRM-Casablanca-Settat)	50,00
• Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA)	30,00

II.2.3. Autres transferts

Les principaux versements effectués à ce titre, portent sur les opérations suivantes :

- Financement du programme de mise à niveau des infrastructures du Football national (2023-2027) au titre de l'année 2025 (250 MDH) ;
- Ristournes d'intérêts sur les prêts à la construction et autres ristournes (137,59 MDH).

CHAPITRE III : PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET DES CHARGES COMMUNES AU TITRE DE L'ANNEE 2027

III.1. VOLUME GLOBAL

Les crédits prévus par le projet de loi de finances pour l'année 2027 au titre des chapitres de fonctionnement et d'investissement du budget des Charges Communes, s'élèvent, respectivement, à 63.957 MDH et 48.997 MDH.

III.2. CREDITS DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits programmés au chapitre de fonctionnement des Charges Communes pour l'année 2027, affiche une augmentation de 18.504 MDH, soit environ 41%, par rapport aux crédits ouverts par la loi de finances pour l'année 2026.

Les rubriques dudit chapitre sont constituées par les transferts au titre des opérations suivantes :

- **Soutien des prix et mesures d'accompagnement : 19.486 MDH ;**

Ce montant est ventilé comme suit :

- Couverture de la charge de compensation du gaz butane et de certaines denrées alimentaires de base : 19.400 MDH ;
- Prise en charge de l'impact des mesures d'accompagnement à travers le soutien du secteur du transport : 86 MDH.

- **Contribution au financement du chantier de généralisation de la protection sociale : 19.022 MDH ;**
- **Revalorisation des pensions minimales, couverture du déficit du régime des pensions militaires, des allocations familiales des retraités, des dépenses des régimes non cotisants, ainsi que d'autres dépenses liées aux régimes de retraite gérés par la CMR : 11.689 MDH ;**
- **Versements à d'autres comptes spéciaux du Trésor : 3.022 MDH ;**
- **Dépenses diverses et exceptionnelles (couverture d'autres dépenses à caractère social) : 10.738 MDH.**

III.3. CREDITS D'INVESTISSEMENT

Le montant des crédits prévus au titre du chapitre d'investissement des Charges Communes pour l'année 2027, s'élève à 48.997 MDH, en hausse de 4.915 MDH ou d'environ 11% par rapport à l'année 2026.

Les principales composantes du chapitre d'investissement des Charges Communes sont les suivantes :

- **Versements au profit des comptes spéciaux du Trésor : 29.450 MDH ;**

- Comptes d'affectation spéciale : 17.900 MDH, dont :
 - ✓ Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes : 5.990 MDH ;
 - ✓ Fonds de développement territorial intégré : 4.300 MDH ;

- ✓ Part des collectivités territoriales dans le produit de la T.V.A : 1.548 MDH ;
- ✓ Fonds de soutien à l'Initiative nationale pour le développement humain : 1.500 MDH;
- ✓ Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain : 1.500 MDH ;
- ✓ Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions : 647 MDH et Fonds de solidarité interrégionale : 72 MDH ;
- ✓ Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles : 141 MDH.

- Comptes de dépenses sur dotations : 11.550 MDH.

▶ **Participations et concours divers : 19.371 MDH ;**

Cette rubrique comprend, essentiellement, les transferts pour le financement des opérations ci-après :

- Versement au profit de la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE) : 1.638 MDH ;
- Mise en œuvre de la Feuille de route du Tourisme : 1.500 MDH ;
- Soutien financier de l'Etat accordé à l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg : 926 MDH ;
- Dotations en capital au profit de certains Etablissements et Entreprises Publics : 710 MDH ;
- Versement à la Fondation Mohamed VI des Science et de la Santé : 660 MDH ;
- Programme de recasement des bidonvilles de Casa-Settat : 615,50 MDH ;
- Mise en place de conventions de financement des adductions d'eau dessalée avec les Sociétés Régionales Multiservices (SRM) : 500 MDH ;
- Versements au profit des agences pour la promotion et le développement économique et social des provinces du Nord, du Sud et de l'Oriental : 500 MDH ;
- Remboursement de la différence entre le coût et le prix de l'eau dessalée de la station de dessalement de la province de Chtouka Ait Baha : 320 MDH ;
- Prise en charge par l'Etat du crédit TVA détenu par l'ADM (341,65 MDH), l'ONEE (333 MDH) et l'ONCF (285,49 MDH).

Le Ministère de l'Economie, des Finances
et de la Performance publique met à votre disposition
plusieurs canaux de communication et d'information

Le Portail Internet

www.finances.gov.ma

La page Facebook

www.facebook.com/financesmaroc

Le compte X

www.x.com/financesmaroc

Le site LOF

http://lof.finances.gov.ma